

Image not found or type unknown



Puis-je témoigner pour mon compagnon majeur si je suis mineure?

Par **mimi84000**, le **24/03/2015 à 13:17**

Bonjour a tous et a toutes

Voilà, je suis mineure 17 ans et 6 mois.

Mon compagnon est majeur, il va certainement porter plainte contre une personne.

J'aimerais savoir si, en étant mineure, je peux témoigner pour lui? Et si être mineure ne va pas lui causé du tord. En sachant que j'ai la majorité sexuelle, mes parents au courant et tout le tralala.

Merci de vos réponses

Par **janus2fr**, le **24/03/2015 à 13:20**

[citation]En sachant que j'ai la majorité sexuelle[/citation]

Bonjour,

La majorité sexuelle est une notion inconnue du droit français...

Par **mimi84000**, le **24/03/2015 à 13:37**

Bonjour, donc vous pensez que je ne peux rien faire?

Par **janus2fr**, le **24/03/2015 à 18:46**

Je n'ai pas dit ça, juste corrigé vos propos...

Pour ce qui est de témoigner dans une affaire pénale, c'est possible pour un mineur au dessus de 16 ans.

Par **mimi84000**, le **25/03/2015** à **10:55**

Merci pour votre renseignement